

2016-02-028-DR/CPA

* Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué "landespublic" (ALP1)

nomenclature: 1.1.7

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 FEVRIER 2016

OBJET : AVENANTS AU MARCHÉ DE DENREES ALIMENTAIRES

L'an deux mille seize, le onze février, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

PRÉSENTS

M. LESPADÉ, Mme NOGARO, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. LAPEBIE, M. GONZALES, M. HERVELIN, Mme DESTOUESSE, Mme BIRLES, M. LAURENT, Mme CORRIHONS, Mme MOUNIER, M. SALLABERRY, M. COUTIER, Mme CAMBRONERO, M. GARANS, Mme PICAT, M. DUBUS, Mme BISBAU, Mme MONTAUCET, Mme PERIMONY-BENASSY, M. SAUBIETTE, M. ROBLES, Mme FAURE, M. CLAVERIE

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme SAINT-AUBIN	procuration à	Mme DUFAU
M. LECERF	procuration à	M. HERVELIN
M. AJA	procuration à	M. DUBERT
Mme DELAVENNE	procuration à	M. CLAVERIE

ABSENTS

Mme BAULON, M. POULAERT

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 27

Nombre de pouvoirs: 4

Nombre de votants : 31



2016-02-028-DR/CPA - AVENANTS AU MARCHE DE DENREES ALIMENTAIRES

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a délibéré le 21 mai 2015 (délibération n°2015-05-60) pour le lancement d'un appel d'offres, relatif la fourniture de denrées alimentaires, en groupement de commandes avec le Centre Communal d'Action Social de Tarnos.

Le 14 décembre 2015, le rapport d'analyse des offres établi par les services municipaux a été présenté à la Commission d'appel d'Offres.

La Commission a constaté que l'appel d'offre ne permettait pas de répondre aux objectifs d'approvisionnement en circuits courts et en produits labellisés "bio" que l'équipe municipale souhaite mettre en place. Elle a donc proposé à M. le Maire de déclarer sans suite l'ensemble du marché afin que les services affinent la définition des besoins et réécrivent les cahiers des charges.

C'est pourquoi M. Le Maire a déclaré sans suite la consultation.

Aussi afin de permettre la continuité de l'activité de la restauration municipale et le lancement d'une nouvelle consultation, il est nécessaire de reconduire les marchés en cours pour une durée de 5 mois.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29

Vu le code des marchés publics

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du 18 janvier 2016

Vu les projets d'avenants présentés,

DELIBERE

DECIDE de prolonger les contrats de fourniture de denrées alimentaires d'une durée de 5 mois

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les avenants suivants



Désignation	Attributaire	Durée marché	Montant durée du marché	Montant av 3 mois en % du montant de la durée du marché	Avenant 5 mois	Montant 5 mois en % du montant de la durée du marché
CHARCUTERIE DE PORC ET DE VOLAILLE	SLAD MULTIFRAIS	4 ANS	36 440	6,25	3 796	10,42
POISSON	POMONA EPISA VEUR	4 ANS	76 008	6,25	7 918	10,42
PRODUITS LAITIERS ET OVOPRODUITS	SLAD MULTIFRAIS	4 ANS	192 156	6,25	20 016	10,42
EPICERIE	POMONA EPISA VEUR	4 ANS	200 000	6,25	20 833	10,42
CAFE MOULU	CAFES SOUBIRA	4 ANS	3 380	6,25	352	10,42
PAINS FRAIS	PANEHESTIA	4 ANS	74 636	6,25	7 775	10,42
SURGELES ENTREES DESSERTS GLACES	LASSALE	4 ANS	31 632	6,25	3 295	10,42
SURGELES VIANDES POISSONS CRUSTACES	LASSALE	4 ANS	158 196	6,25	16 479	10,42
SURGELES LEGUMES FRUITS	FRIGERAL	4 ANS	41 248	6,25	4 297	10,42

DIT que les sommes nécessaires seront inscrites au budget de la Commune

Vote: 29

Pour: 29

Mme Delavenne et M. Claverie ne prenant pas part au vote

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

(suivent les signatures)

Pour extrait certifié conforme

Tarnos, le 12 février 2016

Le Maire